



Datum / Date: 15/05/2018
Uur / Heure: 15:07
Vraag / Question: n° 25491

**Question orale de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Johan VAN OVERTVELDT
Ministre des Finances, chargé de la lutte contre la fraude fiscale
concernant
les projets de développement de blockchain au SPF Finances
- déposée le 14 mai 2018 -**

Monsieur le Ministre,

Récemment, le gouvernement fédéral a lancé une procédure d'adjudication pour l'étude du remplacement de certaines tâches réalisées par le SPF Finances par un mécanisme de « blockchain ».

Cette dernière est une technologie en vogue qui permet de stocker et transmettre des informations, de manière transparente et sécurisée, sans organe central de contrôle.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Quel est le mécanisme de la blockchain ? Quel est son fonctionnement et comment est-elle mise en œuvre ?
- Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une procédure informatique, quelles sont les garanties offertes par un tel système ? Un contrôle est-il tout de même effectué au long de cette chaîne ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Réponse du Ministre des Finances à la question orale 25491 de Madame Katrin JADIN concernant "les projets de développement de blockchain au SPF Finances".

Permettez-moi tout d'abord de rectifier un élément de votre question. La procédure de marché public en cours ne vise pas à étudier le remplacement de certaines tâches réalisées par le SPF Finances, mais à étudier l'impact de la technologie blockchain – principalement mise en œuvre dans l'économie belge et pas uniquement par le SPF Finances - sur les compétences du ressort du SPF.

La Commission Européenne (avec le support du parlement européen) a récemment lancé un forum et un observatoire du blockchain. Selon le communiqué de la commission : « La technologie des chaînes de blocs, qui consiste à stocker des blocs d'informations de façon distribuée sur le réseau, est considérée comme une avancée majeure car elle apporte un niveau élevé de traçabilité et de sécurité dans les transactions en ligne. On s'attend à ce qu'elle fasse changer les services numériques et transforme les modèles économiques dans divers secteurs comme les soins de santé, l'assurance, la finance, l'énergie, la logistique, la gestion des droits de propriété intellectuelle ou les services publics. ».

Le SPF n'a pas encore mis en œuvre de technologie blockchain. Il lance une étude légitime qui s'inscrit dans une dynamique proactive d'évaluation de l'impact d'une évolution technologique qui présente de grandes chances de voir des applications mises en œuvre. Les exemples de projets pilotes utilisant cette technologie sont nombreux et je vous conseille de consulter le site mis en œuvre par le gouvernement des Pays-Bas qui est particulièrement pertinent pour vous éclairer : <https://www.blockchainpilots.nl>.

Ontwerp opgesteld door:

Goedkeuring Kabinet: